



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE VILLE DE BRUYERES-SUR-OISE



## **BUDGET COMMUNE** **ANNEE 2020**

## Table des matières

Préambule.....	3
----------------	---

### I CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.Situation globale.....	4
2. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2020.....	5

### II. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE BRUYERES-SUR-OISE

1. Fonctionnement	
1.1 Recettes de fonctionnement .....	7
1.1.1 Fiscalité.....	7
1.1.2 Concours de l'Etat.....	7
1.1.3 Autres recettes (produits des services).....	8
1.2 Dépenses de fonctionnement.....	8
1.2.1 Dépenses de personnel.....	9
1.2.2 Subventions.....	10
1.2.3 Autres dépenses.....	10
2. Investissement.....	11
2.1 Dépenses d'investissement .....	11
2.2 Les recettes.....	11
2.3 L'épargne.....	12
2.3.1 La dette.....	12

## Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire. (Art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune. Sa tenue permet ainsi d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le DOB doit être réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Ce temps doit servir à adapter, éventuellement, l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) informe sur le contexte d'élaboration du budget et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans sa mise en œuvre. Il présente le contexte et les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget. Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus.

L'ensemble des éléments indiqués ci-après sont des projections et des orientations dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires et des évolutions du projet de loi de finances de l'Etat :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.

## I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

### 1 Situation globale

#### **Ralentissement de l'économie mondiale**

L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions 2020 ont été revues à la baisse.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires accommodantes (baisse de taux).

#### **Zone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession**

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4%, la croissance a ralenti aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres et devrait stagner au quatrième trimestre.

Le repli de l'activité dans l'industrie manufacturière pourrait s'étendre à d'autres secteurs de l'économie et aux marchés du travail.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse mais une récession devrait être évitée.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste avec notamment la situation de l'Italie, le Brexit, les tensions entre les Etats-Unis et la Chine, ce qui continuera à peser sur la zone euro.

La politique monétaire accommodante de la Banque Centrale Européenne et le degré d'assouplissement record des conditions financières devraient soutenir davantage la croissance.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir de 0,6% en 2020.

#### **France**

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide, ce qui n'épargne pas l'économie française d'un ralentissement. La croissance de l'activité s'est installée sur un rythme stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit être confirmée.

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (baisse des cotisations des salariés, suppression de la Taxe d'Habitation, hausse de la prime d'activité). L'accélération des dépenses de consommation devrait se poursuivre ainsi que le maintien de la demande de crédits des ménages (faiblesse des taux d'intérêt), facteurs de soutien à l'activité.

## 2 Le Projet de Loi de Finances pour 2020

### ✚ Principales mesures relatives aux collectivités territoriales

- Suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales : elle ne concerne que 80% des ménages, sous conditions de revenus. Une exonération progressive est mise en place pour les 20% de ménages encore soumis à son paiement.

- Des transferts financiers en hausse : ils atteignent 115,7 milliards d'euros, en hausse de 3,3% par rapport à la LFI 2019. Cette évolution tient principalement à la 3<sup>ème</sup> vague du dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 3 milliards €).

- Des concours financiers de l'Etat (49,1 milliards €) quasi stables : concernent principalement, la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation globale d'équipement (DGE) des départements. La Dotation Générale de Fonctionnement est stable en 2020 avec un montant de 26,802 milliards €.

### ✚ Péréquation verticale

Financée intégralement au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle représente 190 millions € en 2020 (identique à 2019).

### ✚ Fiscalité

- Progression des compensations d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), pour les sociétés réalisant un très faible chiffre d'affaires,

- Le Fonds de Compensation de la TVA poursuit sa croissance (+ 6,2%) grâce au regain d'investissement. La date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA est reportée en 2021.

- Minoration des variables d'ajustement (DCRTP) au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

- Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local sont maintenues aux niveaux de 2019.

### ✚ Autres mesures

- Augmentation du SMIC horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui passe de 10,03 € à 10,15 € soit 1539,42 € (augmentation brute de 18,20 €),

- Disparition de 18 taxes à faible rendement avec une compensation des pertes de recettes assurée par le budget de l'Etat conformément aux objectifs poursuivis, la simplification du droit

fiscal, la réduction de la pression fiscale, l'allègement des formalités et la réduction des coûts de recouvrement.

- Refonte des taxes sur les véhicules à moteur : augmentation du barème du malus d'émission de CO<sub>2</sub>, exonération totale de taxe régionale pour les véhicules fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène.

- Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation : révision initiale sur la base des déclarations de loyers des propriétaires/bailleurs au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Les impositions établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tiendront compte de cette révision.

## **II. SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE BRUYERES-SUR-OISE**

Depuis 2014, un seul constat : le désengagement de l'Etat et toujours plus d'efforts exigés des collectivités territoriales.

Les contraintes drastiques de la part de l'Etat au nom du redressement des comptes publics (baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement), les réformes fiscales et réglementaires, et les nombreuses exigences sur les nouvelles dépenses sans compensation (scolarité obligatoire à 3 ans, surveillance de la qualité de l'air intérieur des écoles,...), ainsi que la situation économique et sociale du pays, viennent impacter les décisions municipales en matière de fonctionnement et d'investissement.

La suppression totale de la Taxe d'Habitation doit quant à elle être anticipée dès aujourd'hui. A l'horizon 2023 des enveloppes compensatoires seront versées pour chaque catégorie de collectivités sur la base des données 2020 et des taux 2017, avec un effet sur l'exercice budgétaire des communes dès 2021. Le mécanisme des compensations résulte du transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties et l'application d'un coefficient correcteur.

C'est dans la perspective du renouvellement de l'assemblée délibérante en mars 2020, que le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2020 s'établit, autour des dépenses nécessaires à la poursuite du fonctionnement des services publics, du maintien des opérations d'investissements engagées et des projets nécessaires en matière de sécurité.

Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2020, les estimations restent complexes et nécessitent une préparation budgétaire dans la stricte application du principe de prudence et de la sincérité budgétaire.

Par ailleurs, aucune méthodologie n'a été communiquée pour permettre de procéder à une estimation précise des dotations de l'Etat à percevoir en 2020. Les seuls éléments connus concernent les enveloppes nationales.

Les résultats de l'exercice 2019 ne pouvant être intégrés au Budget Primitif présenté au Conseil municipal en février, un Budget Supplémentaire sera soumis au vote de l'assemblée délibérante en mai/juin prochain.

## 1. FONCTIONNEMENT

### 1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes restent peu dynamiques pour la Commune. Elles concernent notamment le produit des services assuré pour les usagers, mais qui se veut minorée par la municipalité, et le levier fiscal qui reste menacé par la suppression de la Taxe d'Habitation.

#### 1.1.1 Fiscalité

##### La fiscalité directe

Si l'exonération de taxe d'habitation pour 80% des contribuables est, comme les deux dernières années, neutre financièrement pour les communes en 2020, l'État compensant intégralement aux collectivités la perte de recettes, cette nouvelle modélisation fait toutefois peser une incertitude, la non garantie du maintien de la compensation dans les années à venir.

L'estimation du produit fiscal est évaluée à 1 580 000 €.

##### La fiscalité indirecte

L'attribution de compensation des charges transférées à la CCHVO, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la gestion des Zones d'Activité Economique, s'établit comme pour l'année 2019, à 1 447 755 €.

#### 1.1.2 Concours de l'Etat

Depuis 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement continue de baisser sous l'effet cumulé d'une non-revalorisation de l'inflation et d'un écrêtement lié à la hausse de la péréquation menée par l'Etat mais supportée par le bloc communal.

Elle est reconduite selon la même enveloppe pour l'année 2020.

<b>EXERCICE</b>	<b>Population</b>	<b>Montant DGF en euros</b>
<b>2009</b>	3316	919 711 €
<b>2010</b>	3363	923 077 €
<b>2011</b>	3497	924 992 €
<b>2012</b>	3627	920 611 €
<b>2013</b>	3764	915 972 €
<b>2014</b>	3828	871 597 €
<b>2015</b>	4044	758 442 €
<b>2016</b>	4135	647 949 €
<b>2017</b>	4214	246 435 €
<b>2018</b>	4292	255 274 €
<b>2019</b>	4358	198 968 €
<b>2020</b>	4351	198 968 € (prévisionnel)

### Les autres dotations et participations :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : 603 375 €
- La Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 314 306 € (minorée de 3084 € depuis la loi de finance 2019)
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 50 968 €
- Le Fonds de Péréquation de la Taxe Additionnelle (FPTA): 132 000 €

### **1.1.3 Autres recettes (produits des services,...)**

Les autres recettes de fonctionnement, particulièrement les redevances des produits des services (ALSH, périscolaire, restauration scolaire, médiathèque, activités culturelles et sportives,...), comme pour 2019, évoluent selon un rythme global de + 1% correspondant au niveau de l'inflation, à l'actualisation des coûts des services, tout en s'appuyant sur le taux d'effort de la collectivité.

Les recettes des produits des services sont estimées à 370 000 € (Services restauration scolaire, Jeunesse, Culturel et Sportif).

L'occupation du domaine public, notamment fléchée par le produit de la location des salles municipales, génère une recette de 111 000 €.

### **1.2 Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2020 s'établissent sur la base d'une enveloppe plafonnée au réalisé 2019, mais tenant compte des dépenses liées au coût des services (fluide, électricité, carburant,...) avec comme priorité de ce mandat, la maîtrise des dépenses destinée à augmenter la capacité d'autofinancement annuelle.

Les frais de fonctionnement du nouvel équipement sportif comprenant une salle d'arts martiaux et une salle de danse sont inscrits au budget primitif 2020 (date prévisionnelle de mise à disposition, fin du 1<sup>er</sup> semestre).

#### Charges de fonctionnement :

- |                                 |                                    |
|---------------------------------|------------------------------------|
| - Eau : 40 000 €                | - Energie, électricité : 240 000 € |
| - Carburants : 20 000 €         | - Affranchissement : 8 000 €       |
| - Télécommunications : 40 000 € |                                    |

Les frais financiers augmentent sensiblement compte tenu du contrat de prêt signé par la Commune en décembre 2019 . Les crédits budgétaires sont inscrits à hauteur de 49 000 €.

La contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée à 132 287,54 € au lieu de 131 410,61 € en 2019. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement consacré à la modernisation de l'équipement de sapeurs-pompiers (dont parc de véhicules) et des frais d'entretien.



### Action Educative

Le budget de fonctionnement des établissements scolaires est maintenu à hauteur de 43,00 € par enfant de maternelle et d'élémentaire (crédits budgétaires : 26 800 €), ainsi que la mise en disposition de copieurs. Une dotation transport est maintenue à 500 € par classe, soit 11 500 €.

### Restauration scolaire

La place de la pause méridienne dans l'éducation alimentaire et la qualité de repas servis sont d'importantes préoccupations pour la Commune. La confection des repas est donc poursuivie en régie avec des objectifs éducatifs de l'ordre de la découverte de nouveaux produits, l'équilibre alimentaire et la lutte contre le gaspillage. Les crédits pour le poste de la régie de la restauration scolaire sont inscrits à hauteur de 125 000 €.

### Enfance-Jeunesse

Des moyens importants sont fléchés au budget 2020 pour affirmer des objectifs de politique éducative adaptée au territoire (enveloppe budgétaire de 55 000 €).

### Animations culturelles

Les actions festives et culturelles sont maintenues pour un montant de 57 000 €.

## **1.2.1 Dépenses de personnel**

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en redéployant les effectifs via des mobilités internes.

Toutefois le développement de l'offre de service (nouveau équipement sportif) et le taux de fréquentation notamment au sein du service Jeunesse pourront amener un accroissement d'activité justifiant le recrutement d'agents contractuels.

Les charges de personnel seront également impactées par le recrutement de 7 agents recenseurs dans le cadre de la campagne de recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 16 février 2020.

Dans le cadre du développement des services, les postes budgétaires à créer portent sur le recrutement :

- D'un gardien-brigadier pour le service de la Police municipale,
- D'un agent technique polyvalent pour la salle d'arts martiaux et salle de danse (avril 2020),
- D'animateurs pour la pause méridienne.

En 2019, les heures supplémentaires s'élevaient à 1175 heures correspondant à 18 797 €. Le recours aux heures supplémentaires reste exceptionnel sauf impératifs de service : intempéries neige, fêtes et cérémonies, sécurité,.....

Ce volume d'heures sera également impacté par l'organisation du scrutin des élections municipales.

La structure des effectifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les prévisions projetées ne tiennent pas compte des départs en retraite et mutations.

Structure des effectifs Evolution des effectifs	Au 31/12/2019		Prévisionnel 2020	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	1	3	3	1
<b>Sous total</b>	49		51	
Contractuels (droits publics, droits privés et vacataires)	11	13	5	2
<b>Sous total</b>	29		32	
<b>Effectif total</b>	<b>78</b>		<b>83</b>	

Soit, 62,82 % de titulaires dont : 3,18 % de catégorie A  
6,37 % de catégorie B  
68,45 % de catégorie C

Effectifs par filière au 01/01/2020	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	7	0
Technique	25	7
Animation	8	10
Sociale	5	0
Médico-social	0	1
Culturelle	1	7
Sécurité	3	0
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>25*</b>

\*Départ de 4 agents contractuels au 01/01/2020

### 1.2.2 Subventions

La ville de Bruyères-sur-Oise confirme sa volonté de soutenir l'action des associations briolines et maintient à niveau constant les crédits au titre des subventions pour 2020, soit 70 000 €.

Suite à l'appel à projet 2020, les écoles pourront bénéficier de subventions exceptionnelles pour la réalisation de projets éducatifs innovants.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale en charge de la Solidarité sur notre territoire est maintenue à hauteur de 87 000 €.

### 1.2.3 Autres dépenses de fonctionnement

La montée en puissance de la péréquation horizontale impacte la commune avec une nette progression depuis 2016.

<b>Exercice</b>	<b>Montant FPIC en euros</b>
<b>2012</b>	12 925 €
<b>2013</b>	25 132 €
<b>2014</b>	40 633 €
<b>2015</b>	53 331 €
<b>2016</b>	82 121 €
<b>2017</b>	73 764 €
<b>2018</b>	73 865 €
<b>2019</b>	85 522 €
<b>2020</b>	86 000 € (prévisionnel)

## **2. INVESTISSEMENT**

### **2.1 Dépenses d'investissement**

#### **+ Les opérations engagées (reste à réaliser)**

- Equipement de vidéoprotection : 201 701,71 €
- Cabinet médical transitoire : 95 646,95 €
- Salle d'arts martiaux et salle de danse : 1 992 817,80 €

#### **+ Les opérations nouvelles**

- Construction d'un groupe scolaire et d'une restauration centrale : une enveloppe d'un montant de 700 000 € est consacrée au marché de maîtrise d'œuvre via une procédure de concours.
  - Aménagement de voiries : aménagement d'un arrêt de bus et liaisons douces, rue de Boran (300 000 €), réfection partielle du parking intérieur de la Ferme des Associations (60 000 €),
  - Réfection partielle du mur d'enceinte du cimetière (accident poids-lourd RD 924 ) : les travaux sont estimés à 22 000 € et feront l'objet d'un remboursement par la compagnie d'assurance de la société de transport.

### **2.2 Les recettes**

Les recettes restent peu dynamiques pour la Commune. Les subventions d'investissement des partenaires institutionnels historiques, si elles continuent d'être attribuées à la ville, voient leur volume diminué.

#### **+ Subvention d'équipement (reste à réaliser)**

- Salle arts martiaux et danse : 21 700 € de la Région Ile-De-France (accordée 100 000 €)  
188 444,78 du Département (accordée 255 000 €)
- Equipement vidéoprotection : 61 165 € de la Région Ile-De-France  
32 243 € du Département  
56 119 € du Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance
- Cabinet médical transitoire : 50 000 € de la Région Ile-De-France

La Taxe d'Aménagement concernant l'installation de la société PANHARD DEVELOPPEMENT sur le Port de Bruyères, reste à percevoir pour un montant de 640 000 €.

Le Fonds de Compensation de la TVA calculé sur les dépenses d'équipement éligibles de l'année 2018 (taux réglementaire de 16,404%), est estimé à 100 000 €.

L'emprunt sera mobilisé à hauteur, pour permettre le financement des investissements 2020 et l'équilibre du budget primitif.

## 2.3 L'épargne

Pour permettre de financer suffisamment un programme d'investissement soutenu, mais indispensable au développement de la ville et au maintien du patrimoine en bon état, l'épargne devra être mobilisée en partie.

La mobilisation d'une partie de l'épargne de la collectivité participera au financement des nouveaux équipements couplée à un recours à l'emprunt.

Recettes réelles de fonctionnement		5 574 596,02
Dépenses réelles de fonctionnement	-	4 374 985,97
<b>Epargne brute prévisionnelle</b>	=	<b>1 199 610,05</b>
Remboursement capital de la dette	-	371 472,19
<b>Epargne nette prévisionnelle (Capacité d'autofinancement 2019)</b>	=	<b>828 137,86</b>

### 2.3.1 La dette

La dette communale est classée pour 100% de son encours en A1, soit le degré le plus sécurisé selon la charte Gissler (Charte de bonne conduite). La commune ne dispose d'aucun emprunt toxique dans son portefeuille de dette.

Après la maîtrise de l'endettement, marquée par 3 années de désendettement, la Commune a contracté un prêt de 1 100 000,00 € pour financer ses investissements 2019 auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France pour une durée de 15 ans, à taux fixe (0,62%).

Au 31 décembre 2019, concernant le stock de dette, le capital restant dû s'élève à 2 907 994,12 €.

*Ratio de désendettement (capacité de désendettement) vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.*

$$\frac{\text{ENCOURS DE LA DETTE au 31/12/2019}}{\text{EPARGNE BRUTE}} = 3,31 \text{ (résultat mesuré en année)}$$

*(Données 2015 ratio d'endettement DGFIP: Commune 2,79 /moyenne de la strate 4,71)*

### Dette par nature : Exercice 2020

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)
Emprunts	10	2 907 994,12 €
<b>Total dette</b>	<b>10</b>	<b>2 907 994,12 €</b>

Type	Encours
Fixe (7 contrats de prêt)	2 126 952,36 €
Variable (3 contrats de prêt)	781 041,76 €
<b>Ensemble des risques</b>	<b>2 907 994,12 €</b>

La pondération entre le fixe et le variable s'inscrit également dans cette gestion prudentielle de diversification des risques.

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	% du CRD	Nombre d'emprunts
CREDIT AGRICOLE	1 350 000 €	768 541,76 €	26,42 %	3
CAISSE D'EPARGNE	2 626 000 €	1 721 952,36 €	59,21 %	5
Caisse Française De Financement Local	1 150 000 €	417 500 €	14,35 %	2
<b>Total</b>	<b>5 126 000 €</b>	<b>2 907 994,12 €</b>		<b>10</b>

### Dette par année : Exercice 2020

	2020
Capital payé sur la période	371 472,19 €
Intérêts payés sur la période	39 696,61 €
<b>Annuité sur la période</b>	<b>411 168,80 €</b>

## LEXIQUE

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

DGF : Dotation Générale de Fonctionnement

DGD : Dotation Générale de Décentralisation

DGE : Dotation Globale d'Équipement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DCRTP : Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

FPTA : Fonds de Péréquation de la Taxe Additionnelle

FPIC : Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

LFI : Loi de Finances Initiale